

De la part de François Mathevet,

Chers collègues,

Comme vous le savez, la crise économique et la hausse des prix que nous connaissons génèrent de multiples effets indésirables . Aussi, je souhaitais vous informer spécifiquement de la situation des abandons d'animaux.

Les structures d'accueil font face à une recrudescence des abandons. Cela a pour conséquence une augmentation des frais de prise en charge, ainsi que des euthanasies plus fréquentes.

Nous bénéficions d'une fourrière animale intercommunale, située sur la commune de Saint-Étienne-le-Molard. Celle-ci est exploitée en concession de service public, par le Domaine des Muriers (toutes les informations sur : <https://www.loireforez.fr/services-au-quotidien/fourriere-animale/>)

La fourrière animale procède à la recherche des propriétaires des animaux trouvés (grâce à leur tatouage ou à leur puce), et à leur restitution quand ils sont réclamés.

Le propriétaire de l'animal devra alors s'acquitter des frais correspondant à la prise en charge et la garde de l'animal et, le cas échéant, à son identification et aux soins vétérinaires et vaccins nécessaires.

Voici, pour rappel, les frais qui doivent être supportés par les propriétaires des animaux abandonnés :

Frais de garde	15€TTC/animal/jour
Frais de prise en charge	10€TTC/animal
Frais de recherche	5€TTC/animal
Frais de déplacement pour récupération jusqu'à la fourrière	0,7€/km (à payer par le propriétaire si celui-ci est retrouvé)
	0,7€/km (à payer par la commune si le propriétaire n'est pas retrouvé)

Vous pouvez, si vous le souhaitez, diffuser ces informations auprès de votre équipe municipale et de vos administrés.

Bien cordialement,

François MATHEVET
Vice-président délégué aux bâtiments communautaires, aux moyens généraux et au photovoltaïque